

AVIS PUBLIC
PROMULGATION DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 226-2018

PRENEZ AVIS QUE :

Le conseil municipal de la Ville de L'Assomption a adopté, lors de la séance extraordinaire du 23 janvier 2018, le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 226-2018

Règlement fixant les différents taux de taxes et compensations pour l'année 2018.

Toute personne qui souhaite prendre connaissance de ce règlement peut le faire au bureau de la soussignée situé au 399, rue Dorval, à L'Assomption, et ce, durant les heures normales de bureau.

Le règlement ci-dessus mentionné entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à L'Assomption, le 24 janvier 2018 et publié le 30 janvier 2018.

Chantal Bédard
Greffière de la Ville